

Nombre de membres dont le bureau communautaire doit être composé : 25
Nombre de conseillers en exercice : 25
Nombre de conseillers titulaires présents : 25
Nombre de conseillers titulaires absents : 0
Nombre de conseillers siégeant : 25
Nombre de pouvoirs : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil dix-huit, le 5 juin à 18h00, se sont réunis à Buchy, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET jusqu'au point 1 et, à partir du point n°2, par Monsieur Pascal MARTIN, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	Le cas échéant, pouvoir donné à ¹
M. VALLEE Serge	LES AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
M. ADER Mathias	BOIS D'ENNEBOURG	X		
Mme DURAME Delphine	BOISSAY	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. CHAUVET Patrick	BUCHY	X		
M. LEVASSEUR Léon	CAILLY	X		
M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		
M LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG	X		
M. LEFEBVRE Alain	GRIGNEUSEVILLE	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE SAINT PIERRE	X		
Mme LECOINTE Michèle	LE BOCASSE	X		
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE	X		
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
M de BAILLIENCOURT Emmanuel	MONT CAUVAIRE	X		
M POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
M MARTIN Pascal	MONTVILLE	X		
M LESELLIER Paul	PISSY POVILLE	X		
Mme DELAFOSSE Anne-Marie	PREAUX	X		
M HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	SAINT AIGNAN SUR RY	X		
M. DELNOTT François	SAINT DENIS LE THIBOULT	X		
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF	X		

¹ article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 23 Avril 2018. Le Bureau Communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Monsieur Dany LEMETAIS, membre du Bureau, est désigné secrétaire de séance.

1. Voirie – Travaux d'investissement – Attribution du marché et autorisation de signature.

Rapport

Rapporteur	M. LESELLIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	24

Monsieur le 1^{er} Vice-Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la Voirie, qui informe le bureau qu'un marché d'investissement a été lancé pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, d'une durée de trois ans, sur la base de trois lots géographiques correspondant aux trois pôles, et qu'à cet effet, un MAPA a été organisé.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 25 Mai 2018 à 12 h00, 5 entreprises ont remis leur pli, (une entreprise ayant remis deux fois le même marché, complété sur la deuxième version). Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 25 Mai 2018 à 14h30, sous la présidence de Monsieur Paul LESELLIER.

Après analyse, la Commission « ad hoc » de la CCICV, réunie le 30 Mai 2018, établit la notation comme suit :

Lot n°1 : Pôle de Buchy

Entreprises	VIAFRANCE	DR	COLAS	RAMERY	EBTP
Total sur 100	95.87	87.57	82.94	85.15	98.39
Classement	2	3	5	4	1

Lot n°2 : Pôle de Martainville

Entreprises	VIAFRANCE	DR	COLAS	RAMERY	EBTP
Total sur 100	95.87	87.63	86.64	86.67	/
Classement	1	2	4	3	/

Lot n° 3 : Pôle de Montville

Entreprises	VIAFRANCE	DR	COLAS	RAMERY	EBTP
Total sur 100	95.87	87.64	87.54	84.61	/
Classement	1	2	3	4	/

et propose au Bureau d'attribuer les trois lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Pôle de Buchy à l'entreprise EBTP pour un montant de 748 385,50 € HT
- Lot n°2 : Pôle de Martainville à l'entreprise VIAFRANCE pour un montant de 298 879,00 € HT
- Lot n°3 : Pôle de Montville à l'entreprise VIAFRANCE pour un montant de 1 371 995,00 € HT

Monsieur Pascal MARTIN rejoint l'assemblée à 18h15.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Fabrice OTERO, Vice-Président, attire l'attention de l'assemblée sur la valeur technique de l'offre qui avec 30 points sur 100, ne sont pas à son avis assez discriminants.

Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire, se réjouit quant à lui, qu'en raison des économies importantes au regard des estimations, le programme budgété pour 2018 pourra être réalisé sans avoir recours totalement à l'emprunt envisagé.

Monsieur LESELLIER reconnaît que l'importance du marché sur trois ans permet à la Communauté de communes de bénéficier d'offres inférieures aux prévisions établies par les services qui pour mémoire étaient de 3 128 650, 00 € HT, soit une économie de près de 700 000 € sur 3 ans.

Délibération

Dès lors, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2017-02-27-020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu les textes de la commande publique (et notamment l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu le rapport d'analyse des offres

autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à signer les marchés correspondants;
- à procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre.

Nombre de votants	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstention	0

2. Voirie – Travaux de fonctionnement – Attribution du marché et autorisation de signature.

Madame Michèle LECOINTE rejoint l'assemblée à 18h20. Monsieur le Président remercie Monsieur Patrick CHAUVET de l'avoir suppléé pour le premier point de l'ordre du jour et prend la présidence de la séance.

Rapport

Rapporteur	M. LESELLIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la Voirie, qui précise qu'au même titre que la délibération précédente, un marché a été lancé pour les travaux d'entretien de voirie d'intérêt communautaire, d'une durée de trois ans, sur la base de deux lots techniques.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 25 Mai 2018 à 12 h00, 6 entreprises ont remis leur pli (une entreprise ayant remis deux plis, soit un pour chaque lot). Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 25 Mai 2018 à 14h30, sous la présidence de Monsieur Paul LESELLIER.

Après analyse, la Commission « ad hoc » de la CCICV, réunie le 30 Mai 2018, établit le classement suivant :

Lot n°1 : réparations de chaussée au Point à Temps Automatique (PATA) et purges superficielles en enrobés à chaud

Entreprises	VIAFRANCE	DR	COLAS	RAMERY	EIFFAGE	EUROVIA
Total sur 100	93.63	95.94	94.72	72.17	98.83	/
Classement	4	2	3	5	1	/

Lot n° 2 : enduits superficiels gravillonnés et enrobés coulés à froid

Entreprises	VIAFRANCE	DR	COLAS	RAMERY	EIFFAGE	EUROVIA
Total sur 100	/	/	91.30	/	/	99.38
Classement	/	/	2	/	/	1

et propose au Bureau d'attribuer les deux lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Réalisation de travaux de réparations de chaussée au Point à Temps Automatique (PATA) et purges superficielles en enrobés à chaud à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 399 860,00 € HT
- Lot n°2 : Enduits superficiels gravillonnés et enrobés coulés à froid à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 563 995,00 €

Monsieur LESELLIER reconnaît de nouveau que l'effet de masse bénéficie à la Communauté de communes puisque les offres retenues par la commission au regard des estimations réalisées par les services sont inférieures de près de 314 000 € HT sur 3 ans.

Délibération

Dès lors, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2017-02-27-020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu les textes de la commande publique (et notamment l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu le rapport d'analyse des offres

autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à signer les marchés correspondants;
- à procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

3. Développement économique – ZAE POLEN 2 – Travaux d'investissement phase 1 – Attribution du marché et autorisation de signature.

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Eric HERBET, Vice-Président en charge du développement économique, qui informe le bureau qu'une procédure d'appel d'offres ouvert, de niveau européen, a été lancée pour l'extension de la ZA POLEN, sur la commune d'ESLETTES.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 05 Avril 2018 à 12 h00, 18 entreprises ont remis leur pli, toutes dans les délais impartis. Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 9 Avril 2018 à 14h00, en présence de Paul LESELLIER, et des bureaux d'études mandatés pour la mission ACT.

Après analyse, la Commission d'Appel d'offres de la CCICV, réunie le 14 Mai 2018 à 17h00, a décidé d'attribuer, conformément aux rapports d'analyses des bureaux d'études, les 4 lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Travaux de Voirie : Entreprise EBTP/SAT pour la variante proposée à **1 599 646.20 € HT**
- Lot n°2 : Assainissement Eau Potable : Entreprise EBTP/SAT pour la variante proposée à (après mise au point) **797 724.39 € HT**
- Lot n°3 : Réseaux divers : Entreprise DR pour un montant de **441 775.00 € HT**
- Lot n°4 : Travaux horticoles : Entreprise Paysage Adeline pour l'offre de base + option, pour un montant de **641 793.95 € HT**.

Monsieur HERBET propose au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

Avant de laisser la parole à l'assemblée, Monsieur le Président rappelle que l'extension de cette zone d'activités sur une superficie totale de 31 ha présente un intérêt structurant majeur pour le territoire communautaire aux retombées économiques et sociales évidentes.

Premier à prendre la parole, Monsieur Norbet CAJOT, conseiller communautaire, souhaite avoir plus de précisions sur les entreprises retenues.

Monsieur HERBET indique que SAT est une filiale de la SADE basée à Gournay en Bray, EBTP est basée à Blangy sur Bresle, DR à Neufchâtel en Bray et Paysage Adeline à Saint André sur Gaillon.

Madame Nathalie THIERRY, Vice-Présidente, s'étonne de voir que la procédure soit de type Européen.

Monsieur HERBET indique que les estimations réalisées par le groupement de Maîtrise d'œuvre approchaient le seuil des marchés européens et qu'il était préférable de choisir cette procédure de consultation. L'avantage également d'une telle consultation permet d'avoir des réponses d'entreprises d'envergure.

Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire précise que dans d'autres fonctions il a eu écho d'une faiblesse actuelle de l'entreprise SAT.

Monsieur HERBET rappelle que c'est une filiale d'une entreprise solide. Par ailleurs, Monsieur HERBET précise la Maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement SEEN, spécialiste des réseaux et voirie et Arbracadabra pour les aspects environnementaux et horticoles.

Délibération

Dès lors, le Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2017-02-27-020 organisant les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu les textes de la commande publique (et notamment l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres réunie le 14 Mai 2018

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à signer les marchés correspondants ;
- à procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

4. Protection de l'environnement – Renouvellement général des marchés de collectes – Attribution du marché d'AMO – Information.

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-président en charge de la protection de l'environnement, qui informe le bureau que les marchés de collectes sont à relancer pour une mise en place différée.

A cette occasion, il est nécessaire d'engager une réflexion plus globale sur nos modalités de mise en œuvre de la compétence collecte et traitement des déchets.

Aussi, un MAPA a été lancé pour la désignation d'un AMO, ce dernier devant permettre de nous proposer plusieurs scénarios de gestion de notre collecte, ces scénarios devant aboutir, *in fine*, à la mise en œuvre définitive du(es) marché(s) de collecte.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 22 Mai 2018 à 12 h00, 4 entreprises ont remis leur pli, BG Consult, OPTAE, EODD et V2R. Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis.

La Commission « ad hoc » de la CCICV, qui se réunira le 7 juin 2018 prendra connaissance de l'analyse des offres et proposera la candidature la plus économiquement avantageuse à la signature du Président conformément à la délégation du Conseil.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Bruno LEGER, attire l'attention de ses collègues sur la nécessité de bien penser le marché de collectes au regard des évolutions des consignes de tri notamment.

Monsieur CARPENTIER rappelle que la CCICV a hérité de modalités de collecte différentes dans chaque pôle et qu'il convient de les harmoniser à terme.

Plusieurs thèmes sont ensuite évoqués, la conteneurisation de chaque habitation, la redevance incitative ou encore la redevance spéciale pour les non ménages.

Monsieur le Président rappelle que ce n'est pas le propos de l'information présentée au Bureau ce soir, puisqu'il s'agit de retenir un assistant à Maîtrise d'Ouvrage dont la mission consiste à faire un état des lieux des pratiques actuelles et faire des propositions pour renouveler les marchés de collecte dont le terme est fixé au 30 juin 2019. Monsieur Martin complète l'information en indiquant qu'un avenant au marché concernant le pôle de Martainville qui s'éteint le 31 décembre prochain permettra de proroger la date d'extinction au 30 juin 2019 également.

5. Sport-culture – Piscine communautaire André Martin – Convention d'accès avec les communes des collégiens du collège de Montville – Délibération.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que depuis la dissolution du syndicat de collège de Montville en décembre 2010, les quatre communes (Eslettes, Fontaine le Bourg, Bosc Guérard Saint Adrien et Montville) dépendant de cet établissement participent aux frais de fonctionnement de la piscine communautaire André Martin pour l'accueil des classes de 6^{ème}, à raison de 3 créneaux par semaine.

La convention signée avec ces quatre communes le 30 juin 2017 arrive à terme le 6 juillet prochain. Interrogés sur les suites que comptaient donner les conseils municipaux, les communes ont été destinataires le 30 avril dernier du tableau des participations financières suivant :

Année scolaire 2018-2019	nombre d'habitants population totale légale au 1er janvier 2018	Coût total pour 102 séances	coût par habitant	total à payer
total	9163	12 954,00 €	1,41 €	12 954,00 €
répartition par commune				
Montville	4926			6 964 €
Fontaine le Bourg	1740			2 460 €
Eslettes	1565			2 212 €
Bosc Guérard St Adrien	932			1 318 €

Monsieur POISSANT propose au Bureau de se prononcer sur la reconduction pour l'année 2018-2019 de cet accueil qui aurait lieu le lundi, mardi et jeudi, soit 102 séances réservées, conformément aux accords intervenus avec la Directrice de la piscine et les professeurs d'EPS du collège.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions avec les communes de Montville, Eslettes, Bosc Guérard Saint Adrien et Fontaine le Bourg.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

6. Sport-culture – Piscine communautaire André Martin – Frais de fonctionnement – Location de la ligne d'eau.

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	25

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-président en charge du sport et de la culture, qui rappelle que le Bureau a délibéré le 5 février sur la tarification des créneaux horaires, de type « créneau de base » (baignade libre), « créneau animé » ou « créneau enseigné ».

De nouvelles sollicitations étant intervenues depuis, Monsieur Christian POISSANT propose d'instaurer une location horaire des lignes d'eau à vocation de pratiques sportives (club, UNSS, ...).

En réponse aux interrogations de plusieurs membres du Bureau, Monsieur POISSANT précise que ces réservations s'adressent aux clubs de natation ou aux associations sportives scolaires (UNSS ou USEP) et feront l'objet de convention sous réserve de disponibilités des couloirs de nage.

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des créneaux horaires à vocation sportive (club, UNSS) de la piscine communautaire André MARTIN à 20 € heure/ligne d'eau Bassin 25m. Cette délibération complète la délibération Délib B 2018-02-05-002 du 5 février 2018.

Nombre de votants	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstention	0

7. Conseil de développement - information et échanges sur les attentes des élus communautaires

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-président en charge de la Démocratie Participative, qui présente aux élus la synthèse des débats intervenus lors des premières réunions du conseil de développement les 16 Avril et 24 mai derniers.

Cette séance d'installation du Conseil de Développement et la suivante ont fait émerger les positions suivantes :

- intérêt pour la réinstallation du Conseil de Développement et son apport potentiel à la nouvelle construction communautaire ;
- un nouveau cadre réglementaire institué par la loi NOTRe qui apporte une simplification de l'organisation locale et un cadre juridique mieux défini ;
- attente vis-à-vis de la CCICV qu'elle exprime plus clairement la place qu'elle entend donner au conseil de développement dans la gouvernance du territoire et les sujets sur lesquels elle souhaite travailler de concert avec lui ;
- interrogation sur les moyens d'animation réellement dévolus au conseil de développement ;

- volonté de repartir du règlement intérieur précédent toiletté pour ne pas perdre de temps à rediscuter des modalités de travail.
- difficulté à s'approprier les outils de planification, surtout un PLUi partiel qui ne concerne qu'une partie du territoire ;
- méconnaissance du contenu d'un PCAET d'où une difficulté à considérer l'intérêt de ce plan ;
- volonté de ne pas s'éparpiller ;
- questionnement sur l'articulation entre le conseil de développement et le coprog LEADER

A l'occasion de la deuxième réunion, les membres du Conseil de Développement ont identifié les sujets de travail potentiels suivants :

- Politique culturelle et associative de la CCICV : lien avec les travaux de diagnostic culturel réalisé avec les acteurs locaux ;
- Les problématiques de mobilité sur le territoire ;
- Les interfaces entre agriculture / ruraux / Collectivités locales : filières courtes, approvisionnement des cantines, lien avec le PCAET, les PLU – PLUi...
- Proposition du Conservatoire des espaces naturels de Normandie de sensibiliser sur les liens entre la planification (SCoT, PLUi, PLU) et les corridors écologiques ;

Les membres souhaitent donc connaître l'intérêt porté à ces sujets par la CCICV ou les propositions nouvelles qui pourraient émerger de cette dernière.

Monsieur le Président souhaite en premier lieu rappeler que le Conseil de Développement demeure une instance associée, de conseil et d'avis, mais qui ne peut se substituer ni au conseil communautaire, ni au bureau communautaire en matière de décision et d'orientation de la collectivité.

Il est donc tout d'abord nécessaire de bien définir la place de ce conseil et sa méthode de travail. M. Pascal MARTIN précise notamment que son intégration dans la gouvernance de la CCICV ne doit pas conduire à alourdir la prise de décision de l'intercommunalité. Avec un horizon d'agenda intercommunal d'à peine 18 mois, il ne doit pas avoir vocation à aborder tous les sujets. Dans le cas contraire, il ne pourrait être que vecteur de frustration pour ses membres qui doivent d'ores et déjà accepter que toutes leurs idées ne trouveront pas de traduction automatique dans les actions de la communauté.

M. Bruno LEGER précise que les membres du Conseil de Développement sont conscients de ces limites, d'où la volonté commune de circonscrire ses travaux à des sujets utiles et restreints.

M. Alain NAVE rappelle que la charte de gouvernance de la compétence Planification prévoit, en conformité avec le cadre réglementaire, d'associer le conseil de développement aux grandes phases d'élaboration du PLUi². La rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devant aboutir en juin, il sera nécessaire de procéder à sa consultation entre juin et septembre, sous une forme qui reste à préciser.

M. Mathias ADER propose de regarder là où le Conseil peut être utile et complémentaire de l'action de la CCICV, notamment par sa représentation de la société civile. Il évoque à titre d'exemple la question du traitement de l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable (Méthanisation, Eolien,...) qui implique un dialogue soutenu avec la population, voire la recherche de sa participation et de son engagement au sein des projets.

² L'article L5211-10-1 du CGCT dispose plus précisément que le conseil de développement est obligatoirement consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet (SCoT, PLUi), ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale (PCAET par exemple).

M. Fabrice OTERO souligne que la CCICV pourra éprouver une difficulté de mobilisation des membres du conseil en fonction des sujets proposés. Il lui semble donc indispensable d'instaurer un dialogue avec le Bureau pour déterminer des sujets précis et utiles.

Monsieur Eric HERBET relève que l'Agence d'Urbanisme de Rouen, des boucles de Seine et Eure (AURBSE) produit de nombreuses études dont le Conseil de Développement pourrait se saisir afin d'alimenter ses réflexions.

En conclusion, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau l'organisation d'une réunion conjointe avec le conseil de développement lors de la séance de septembre qui visera à arrêter 2 sujets de travail prioritaire. En attendant cet échange, il retient comme thème immédiat de sollicitation, la participation à l'élaboration du PLUi.

8. Aménagement - Contractualisation « Normandie puissance 3 » - Information

Rapport

Rapporteur	M. CHAUVET
Nombre de conseillers en exercice	
Nombre de conseillers présents	
Nombre de pouvoirs	
Nombre de votants	

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrick CHAUVET, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, qui présente aux membres du Bureau Communautaire l'état d'avancement, suite au second comité technique intervenu le 23 Mai dernier à la Région Normandie.

Il en résulte à ce stade le tableau joint recensant les projets présentés et leur financement pressenti par les partenaires (Région Normandie, Département de la Seine Maritime, CCICV, autre maître d'ouvrage,)

M. Patrick CHAUVET souligne notamment que :

- seuls les projets de Maisons Médicales Pluridisciplinaires situés dans les zonages déficitaires ARS peuvent être soutenus. La réhabilitation du bâtiment voyageur de la gare de Clères en MSP ne pourra donc recevoir de financement supplémentaire à celui du fonds friche ;
- les projets de porteurs associatifs ne pourront être aidés au travers de la contractualisation. L'accompagnement de l'IME de Mont-Cauvaire devra s'envisager avec d'autres dispositifs ;
- pour plusieurs actions (médiathèque de Sainte-Croix-sur-Buchy, Hall d'expo de Buchy, EPD de Grugny...), des compléments d'information ont été sollicités par les partenaires, notamment dans la démonstration de leur caractère structurant pour le territoire. Les services communautaires construisent avec les maîtres d'ouvrage les argumentaires complémentaires ;
- certains projets, pour lesquels une forme de maturation est encore nécessaire seront programmés pour la clause de revoyure (Projet de valorisation de la chapelle du Tôt, dont le contenu de projet est à affiner, ainsi que la désacralisation des lieux...) ;
- les projets communautaires devraient tous recevoir l'appui financier prévu. Toutefois le changement de maîtrise d'ouvrage du Méthaniseur envisagé à Martainville (passage en SEM) pourrait impliquer un retrait des financements du Département, en raison de l'application de la loi

NOTRe concernant les aides économiques. Le financement de la Région par le biais du FRADT pourrait glisser vers un financement FEDER, plus complexe à mobiliser.

Il convient de préciser en outre que :

- La Région et le Département devraient procéder d'ici mi-juin à des arbitrages internes
- La réunion conclusive (sélection des projets retenus) interviendra le 25 juin prochain
- La signature contractuelle pourrait intervenir dans la semaine du 15 octobre 2018.

Monsieur le Président remercie M. Patrick CHAUVET de cette synthèse et souhaite, en préambule au débat, rappeler que la contractualisation repose sur un dialogue entre les collectivités et le partage de leurs priorités. Elle doit aboutir à un compromis entre les attentes de chacun.

La réunion conclusive qui se tiendra le 25 juin est de ce point de vue décisive, certaines lignes pouvant encore bouger à cette occasion. Elle précèdera la phase de validation dans les instances et la signature qui devrait avoir lieu à l'automne.

Concernant la construction des projets, Monsieur Fabrice OTERO relève que les communes ne disposent que rarement de l'ingénierie adéquate pour les accompagner, de plus dans la durée.

Monsieur Pascal MARTIN souligne le rôle de Seine Maritime Attractivité en matière d'appui à l'ingénierie des petites communes.

A la question de Monsieur Robert CHARBONNIER portant sur le possible financement des actions GEMAPI au sein du contrat, Monsieur le Président précise que la spécificité technique du sujet et le volume financier impliqué militent pour la création d'outils dédiés.

9. Questions diverses

Au sujet du recensement des parkings demandé par le service voirie, Monsieur Emmanuel GOSSE s'étonne de voir exclus de ce sondage les parkings qui jouxtent les voies départementales.

Monsieur LESELLIER précise qu'il interviendra auprès du technicien pour que le recensement comprenne tous les parkings. La commission étudiera ensuite les propositions d'évolution de la charte de voirie au regard de la nature des parkings et de leur état.

Monsieur Bruno LEGER informe les membres du bureau de l'état d'avancement du trombinoscope des élus et propose une première version qui sera affinée en perspective d'une distribution lors du prochain conseil communautaire.



La séance est levée à 20h05.